

Motion relative à l'abondement de l'enveloppe ICHN zone sèche pour le territoire de Lozère reconnu zone sèche en 2015

La Chambre d'Agriculture de la Lozère, réunie en session le 21 février 2017 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

CONSIDERANT

- L'extension de la reconnaissance zone sèche au nord du département de la Lozère en 2015,
- Que l'enveloppe régionale de 1.5 millions d'euros mobilisée en 2015 pour accompagner cette extension a été insuffisante pour permettre que les montants attribués soient identiques sur tout le territoire reconnu zone sèche en Lozère.

DEMANDE

A l'Etat et à la région Occitanie de mobiliser une enveloppe supplémentaire dès 2017 évaluée à 2.5 millions d'euros qui sera affectée à la nouvelle zone sèche reconnue en Lozère afin que les montants attribués soient identiques sur tout le territoire zone sèche.

Délibéré à Mende, le 21 février 2017

**La Présidente,
Christine VALENTIN**

